

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
16 RUE DUGOMMIER
97164 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

MARIE-CHANTAL URIE
ZI de Houelbourg Sud 2
9 Immeuble Sud Jarry
97122 Baie-Mahault

V/REF :
N/REF : 2000 B 270 / 2019-A-4079

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 13/05/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 26/11/2018

Concernant la société

A C NET
Société par actions simplifiée
route Tiburce Claudeon
Boisvin
97139 Les Abymes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-4079 le 13/05/2019

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 430 202 200 (2000 B 270)

Fait à POINTE A PITRE le 13/05/2019,
LE GREFFIER



AC NET
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000,00 euros
Siège social : Route Tiburce Claudéon
97139 LES ABYMES
430 202 200 RCS Pointe-à-Pitre

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26/11/2018

Aux ABYMES,
Le 26 novembre 2018
À 10h00,

La SAS GBL PLUS, associé unique détenant la totalité des actions de la société **AC NET**, représentée par son Président Monsieur Bruno LAURENT,

I- A pris les décisions suivantes portant sur :

- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et suppléant
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'actionnaire GBL Plus, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- **Monsieur Joël JOKA**, sis au 402 B Chemin de Ducquerry- Bovis – 97170 PETIT-BOURG, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

- **Monsieur Steeve ROUYAR**, sis à la 196 rue de la Chapelle – 97122 BAIE-MAHAULT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

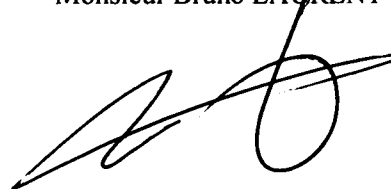
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

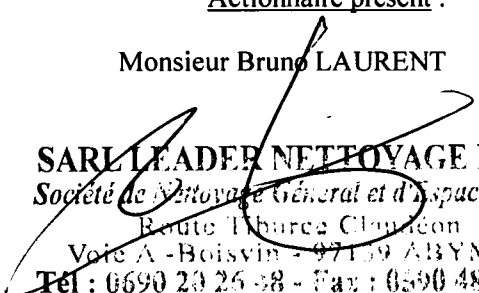
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Bruno LAURENT



Actionnaire présent :

Monsieur Bruno LAURENT



SARL LEADER NETTOYAGE PLUS
Société de Nettoyage Général et d'Espaces Verts
Route Tiburce Clémence
Voie A - Boisvin - 97159 ABYMES
Tel : 0690 20 26 58 - Fax : 0590 48 06 39
Siret : 482 888 419 00025 - APE : 8121Z